

Province de Québec  
MRC de Maria-Chapdelaine  
Municipalité de Saint-Thomas-Didyme

Une assemblée ordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme s'est tenue le lundi 19 décembre 2022 à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Sont présents, mesdames les conseillères Danielle Coutu et Laurie Godin ainsi que messieurs les conseillers Roger Landry, Richard Duchesne, et Léon-Paul Darveau

Est absent : monsieur le conseiller Martial St-Amant

L'assemblée est sous la présidence de Madame la mairesse, Sylvie Coulombe.

Assiste également à la séance madame Marie-Lou Darveau, directrice générale et greffière-trésorière.

---

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MADAME LA MAIRESSE**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à 20h00 et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour :

#### **Ordre du jour**

1. Ouverture de l'assemblée par Madame la mairesse
2. Présences, acceptation de l'ordre du jour et inscription au varia
3. Déclaration de conflit d'intérêts
- 4.

#### **ADMINISTRATION**

5. Avis de motion et présentation – Règlement 466-23 concernant les taux des taxes, des compensations et des tarifs pour services municipaux de l'année 2022
6. Varia :
7. Période de questions
8. Prochaine assemblée ordinaire
9. Levée de l'assemblée

### **2. PRÉSENCES, ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION AU VARIA**

22-450

À la suite de la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à varia jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

---

### **3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

---

**ADMINISTRATION**

---

**4. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 466-23  
CONCERNANT LES TAUX DE TAXES, DES COMPENSATIONS ET DES FRAIS POUR  
SERVICES MUNICIPAUX DE L'ANNÉE 2023**

22-451

Avis de motion est donné par Danielle Coutu qu'à une prochaine assemblée, sera présenté pour adoption le règlement numéro 466-23 ayant pour objet la détermination des taux de taxes, des compensations et des frais pour services municipaux de l'année 2023.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 9, avenue du Moulin.

---

**5. VARIA :**

---

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**7. PROCHAINE ASSEMBLÉE**

23 janvier 2023

**8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

22-452

Sur proposition de monsieur le conseiller Léon-Paul Darveau l'assemblée est levée à 20h10.

---

**Sylvie Coulombe**  
Mairesse

---

**Marie-Lou Darveau**  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

---

**Marie-Lou Darveau,**  
Directrice générale et Greffière-trésorière